

RÉUNION
ANNUELLE DU
PLAN DE CONSERVATION
PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES
DE PAYS DE LA LOIRE

Bilan
Perspectives

CHOLET, MARDI 4 JUIN 2019



PROGRAMME

ACCUEIL CAFÉ	9h30
HISTORIQUE DU PLAN	10h
BILAN 2018 DU PLAN	10h30
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PLAN	11h
ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ET PROBLÉMATIQUES	11h30
DÉJEUNER	12h30
VISITE DU MUSÉE DU TEXTILE ET DE LA MODE DE CHOLET	14h

PCPP ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

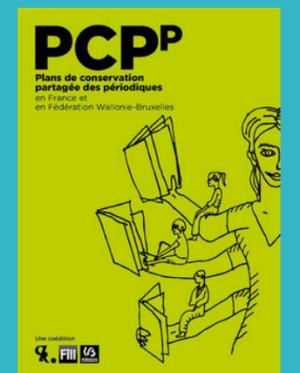
”

Participer à un plan régional de conservation partagée, c'est s'organiser sur un territoire pour répartir la conservation de collections choisies afin de :

- sauvegarder un patrimoine et le faire connaître à un large public
- répondre au manque d'espace dans les magasins des établissements documentaires de la région
- offrir aux publics un accès facilité à des collections répertoriées, complètes et localisées
- proposer aux publics un accès de proximité
- rationaliser les acquisitions et optimiser les éliminations dans un contexte de surabondance éditoriale

”

(in PCPP, Plans de conservation partagée des périodiques en France et en Fédération Wallonie-Bruxelles, coédition Centre régional des lettres et du livre de Nord - Pas de Calais, FILL et Fédération Wallonie-Bruxelles, avril 2014)



HISTORIQUE DU PCPP PAYS DE LA LOIRE

PCPP en Pays de la Loire, toute une histoire !

3 plans régionaux successifs

- ARCOB
- ARMELL
- Mobilis

mais aussi des actions locales pour palier l'absence de plan régional entre 2000 et 2010

- des établissements de Loire-Atlantique dans le PCPP Bretagne
- des projets BM / BU Le Mans
- PCPP de l'ESPE de l'Académie de Nantes

Renaissance du PCPP Pays de la Loire depuis 2015

LE PLAN AUJOURD'HUI

1 convention tripartite



- CR Sudoc-PS
- Mobilis
- Établissement

12 signataires



4 nouveaux signataires en 2018

+ de 1900 titres présumés

600 titres signalés dans le Sudoc

des outils dédiés

- tableur partagé
- Colodus
- PÉRISCOPE

 colodus Gérer les exemplaires du Sudoc

 **pÉRISCOPE**
Comparez vos collections de périodiques

Une liste de diffusion : scd-pcpp@univ-nantes.fr

CE QUE DIT LA CONVENTION

Préambule

Le plan de conservation partagée des périodiques imprimés (PCPP) dans les Pays de la Loire est un outil de coopération destiné à identifier, à signaler dans le catalogue du Sudoc-PS et à mettre à disposition du public une collection de référence constituée par les titres proposés par les établissements adhérents au PCPP.

La conservation de ces titres est répartie à l'échelon régional entre les établissements documentaires signataires de la convention avec Mobilis et le Centre régional du Sudoc-PS des Pays de la Loire

Le plan vise à identifier et rendre visible un gisement documentaire accessible et à en maintenir l'intégrité et la bonne conservation. Il permet en même temps l'élimination rationnelle de collections pour des établissements confrontés aux contraintes d'espace.

Tous les établissements documentaires de la région peuvent participer au plan quel que soit leur statut, ces établissements devront également adhérer au réseau du Sudoc-PS.

Le PCPP respecte les politiques d'acquisition et de conservation propres à chaque établissement.

Le PCPP a également pour objectif de favoriser la coopération et les échanges entre les établissements au niveau régional.

Article 3. Organisation du plan de conservation

3.1 - Les bibliothèques de référence

Tout établissement documentaire qui accepte la responsabilité de conserver au moins un titre de périodique dans le cadre du PCPP est considéré comme **bibliothèque de référence**

Ces bibliothèques s'engagent à :

- Poursuivre, autant que possible, l'abonnement aux périodiques dont elles ont accepté la responsabilité de conservation.
- Adhérer au réseau du Sudoc-PS et à signaler annuellement leurs états de collection de périodiques.
- Signaler dans l'établissement (physiquement et dans le catalogue) les titres conservés de façon pérenne dans le cadre du PCPP.
- Chercher à compléter leurs collections et à signaler précisément d'éventuelles lacunes soit au centre régional du Sudoc-PS, soit directement dans le Sudoc.
- Satisfaire sur place, à titre gratuit et sans obligation d'inscription payante, toutes demandes de communication.
- Satisfaire à distance, dans la mesure du possible, les demandes des établissements documentaires. La fourniture d'articles se fera selon les conditions fixées par chaque établissement. La réciprocité et la gratuité entre établissements signataires seront favorisées.
- Désigner en leur sein un correspondant pour le plan de conservation
- Assister à la réunion annuelle du plan de conservation
- Assurer de bonnes conditions de conservation

3.2 - Les bibliothèques associées

Tout établissement signataire de la convention-cadre est considéré comme bibliothèque associée pour les titres signalés dans le plan de conservation partagée auxquels il est abonné ou pour lesquels il possède une collection, mais qu'il n'a pas la responsabilité de conserver dans ce plan.

Ces bibliothèques s'engagent à :

- Apporter leur aide aux autres établissements.
- Avant de procéder à des éliminations, à vérifier que le titre est inscrit au plan et, si c'est le cas, à contacter la bibliothèque de référence pour compléter ses collections.

Article 6. Suspension de responsabilité

Si une bibliothèque de référence est contrainte pour des raisons budgétaires de suspendre l'abonnement à un titre dont elle a la responsabilité, elle s'engage à en informer rapidement le comité de pilotage :

- soit à rétrocéder sa collection du titre à un autre établissement qui en accepte la responsabilité,
- soit à maintenir la mise à disposition des collections de la période pour laquelle elle s'était engagée initialement.

UN PREMIER BILAN DU PCPP PAYS DE LA LOIRE

Des nouvelles interlocutrices

- Christiane Montis, responsable service abonnement à la BU de Nantes en co animation du Centre du réseau du Sudoc-PS avec Sophie Goron
- Emilie Chevalme, chargée de mission patrimoine écrit à Mobilis

Enquête du printemps 2019

Pour vous connaître, mieux comprendre vos besoins, saisir les enjeux du plan pour vous, savoir où en est le plan

5 sections :

- Questions générales
- Aide au désherbage / gain de place
- Visibilité et connaissance des collections
- Accès aux collections
- Et maintenant ?



I. QUESTIONS GÉNÉRALES

Quelques raisons d'adhérer au plan

Top 1 Coopérer !

"Améliorer le
signalement et la
visibilité des collections"

Top 3 Améliorer le signalement

Top 2 Gagner de la place dans les magasins

"Travailler en partenariat"

Top 4 Compléter les collections

"Partager avec les autres bibliothèques du
territoire"

"Mieux connaître les collègues"

"Intégrer un réseau"

"Permettre un désherbage éclairé et
raisonné"

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

La communication

en direction des collègues

Quels outils ?

en direction des élus

La convention

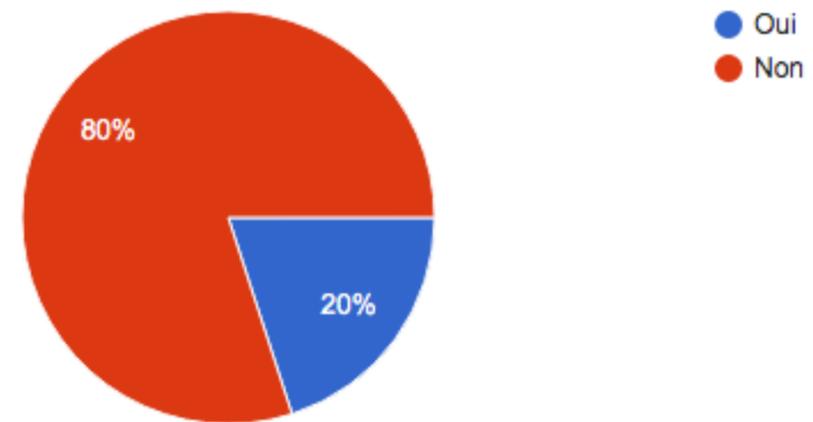
en direction des lecteurs



II. AIDE AU DÉSHERBAGE GAIN DE PLACE

En 2018, avez-vous désherbé des titres de périodiques avec l'impulsion
du plan ?

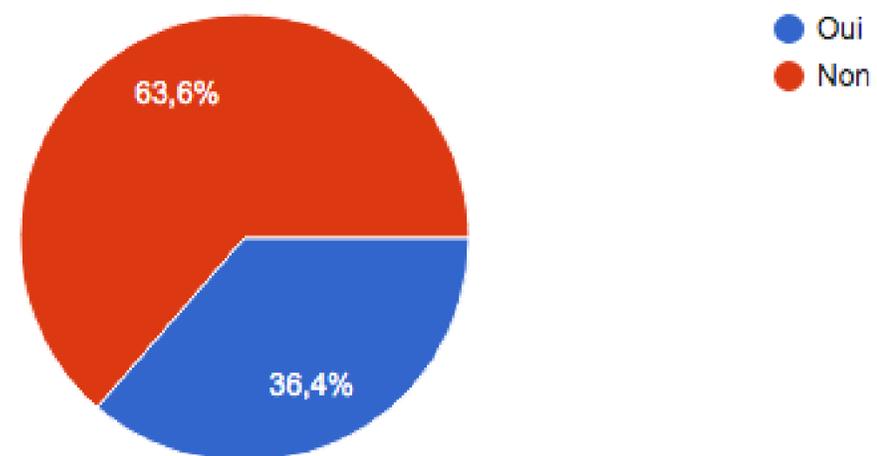
10 réponses



II. COMPLÉTER SES COLLECTIONS

En 2018, le plan vous a-t-il permis de compléter vos collections de titres de périodiques pour lesquelles vous êtes établissement de conservation ?

11 réponses

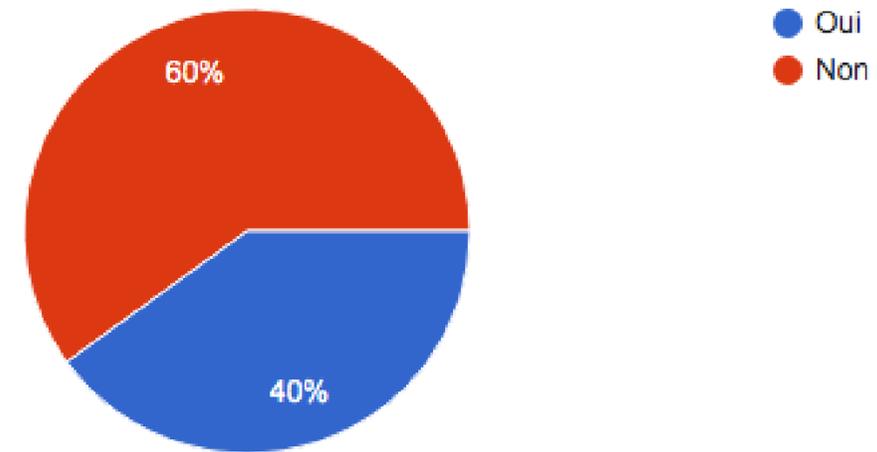


III. LES OUTILS DU PCPP

Le tableur partagé

En 2018, avez-vous renseigné le tableur Excel dédié au PCP Pays de la Loire ?

10 réponses

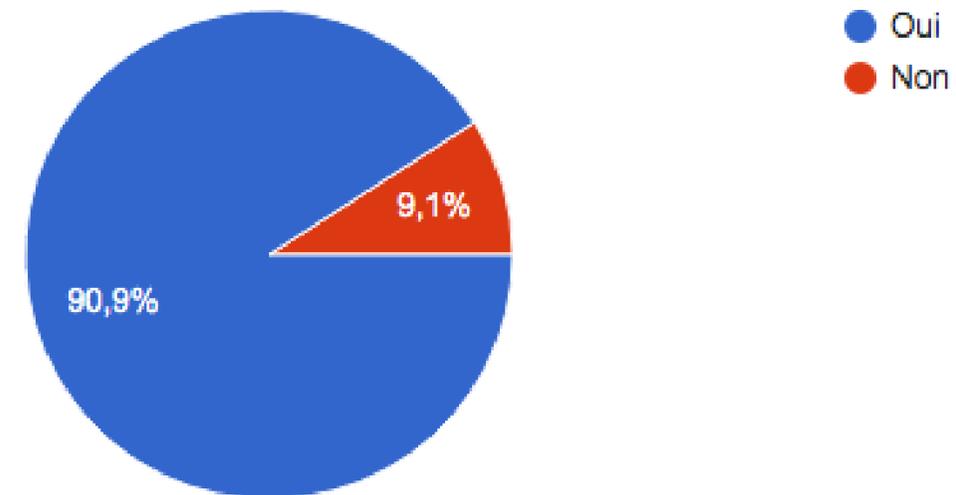


III. LES OUTILS DU PCPP

Signalement des états de collections dans le Sudoc

En 2018, avez-vous mis à jour vos états de collections sur le Sudoc ?

11 réponses



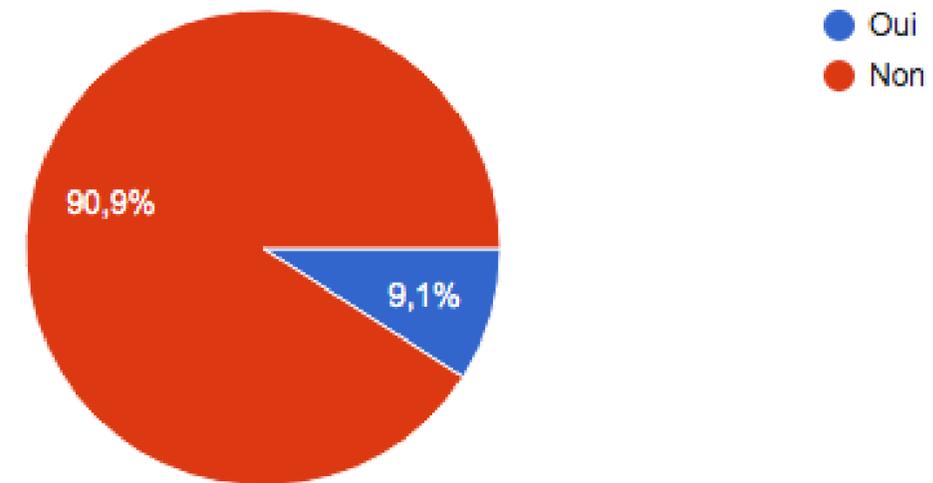
à 90 % via Colodus

III. LES OUTILS DU PCPP

La liste de diffusion : scd-pcpp@univ-nantes.fr

En 2018, avez-vous diffusé un message sur la liste de diffusion mise en place pour faciliter les échanges dans le cadre du plan ?

11 réponses



III. LES OUTILS DU PCPP

Des outils déployés en interne

Google doc

étiquettes

zone unimarc

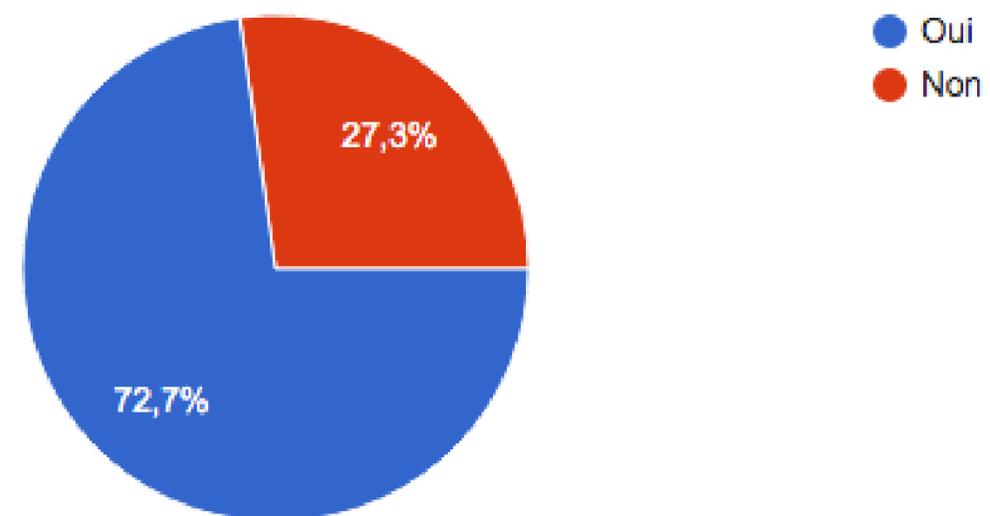
Liste Excel



IV. ACCÈS DES FASCICULES AUX USAGERS

En 2018, avez-vous communiqué à des lecteurs / chercheurs des titres de périodiques que vous conservez dans le cadre du plan ?

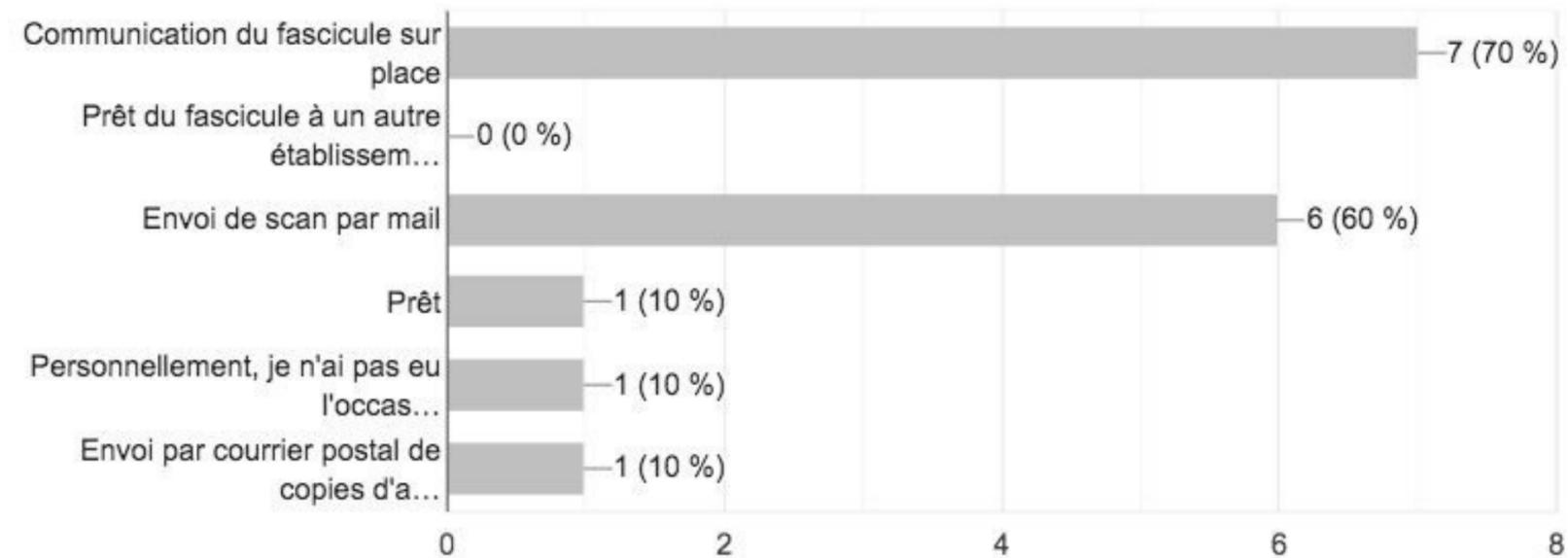
11 réponses



IV. ACCÈS DES FASCICULES AUX USAGERS

Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

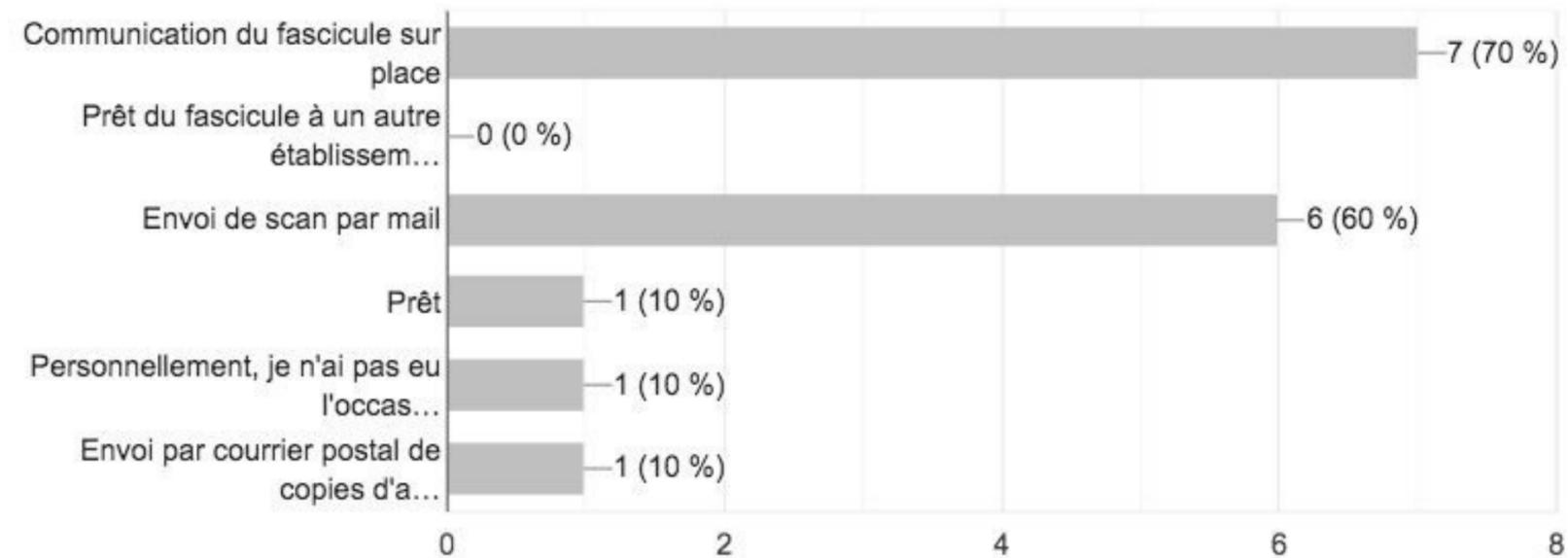
10 réponses



IV. ACCÈS DES FASCICULES AUX USAGERS

Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

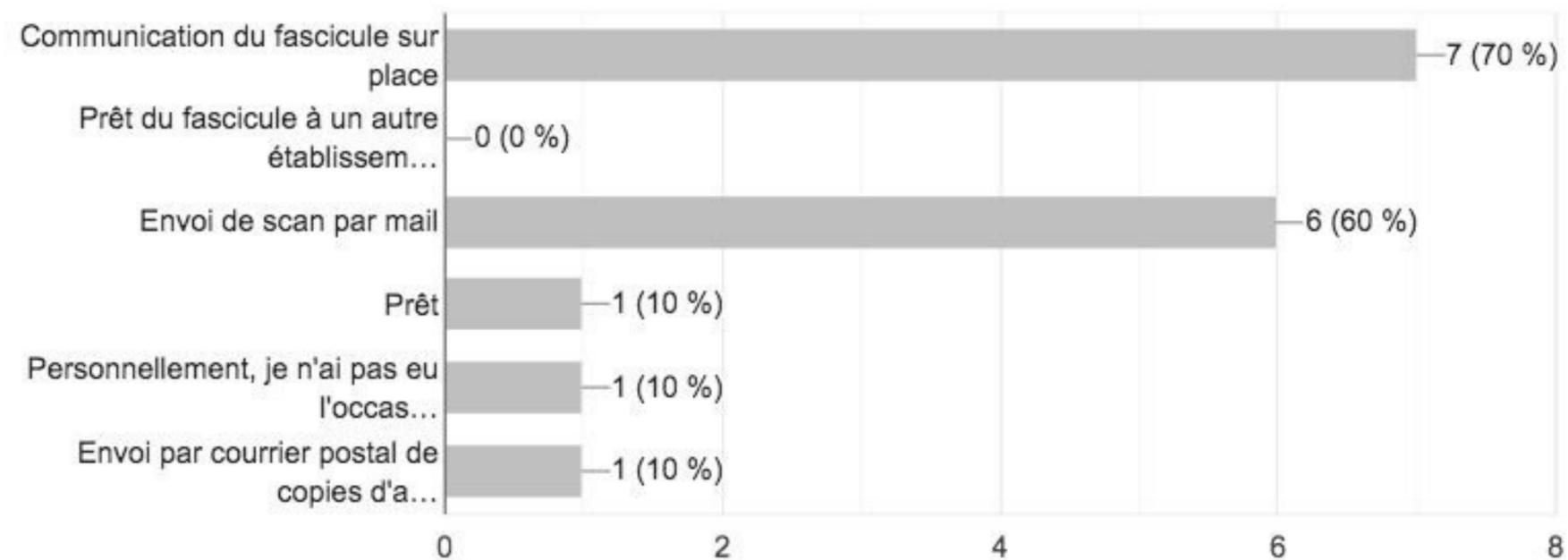
10 réponses



IV. ACCÈS DES FASCICULES AUX USAGERS

Si oui, par quel(s) moyen(s) ?

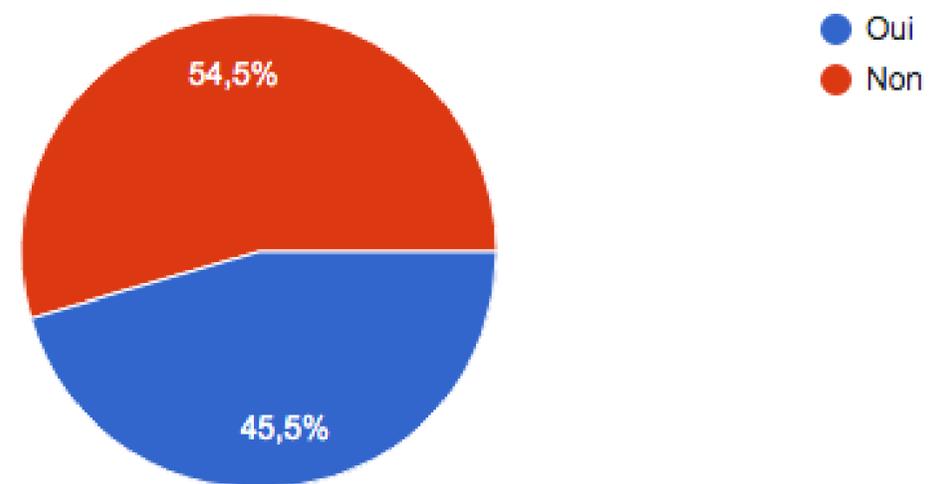
10 réponses



V. RENVOIS VERS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PCPP

En 2018, avez-vous renseigné des lecteurs / chercheurs vers d'autres établissements qui se sont engagés dans la conservation de titres de périodiques que ces lecteurs / chercheurs recherchaient ?

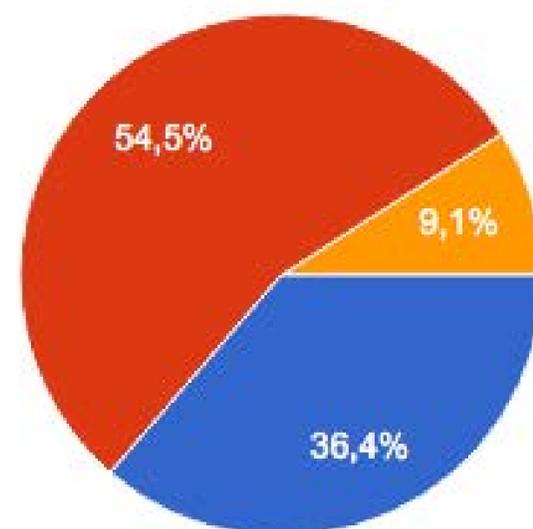
11 réponses



V. RENVOI VERS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PCPP UTILISATION DE PÉRISCOPE

Utilisez-vous Périscope ?

11 réponses

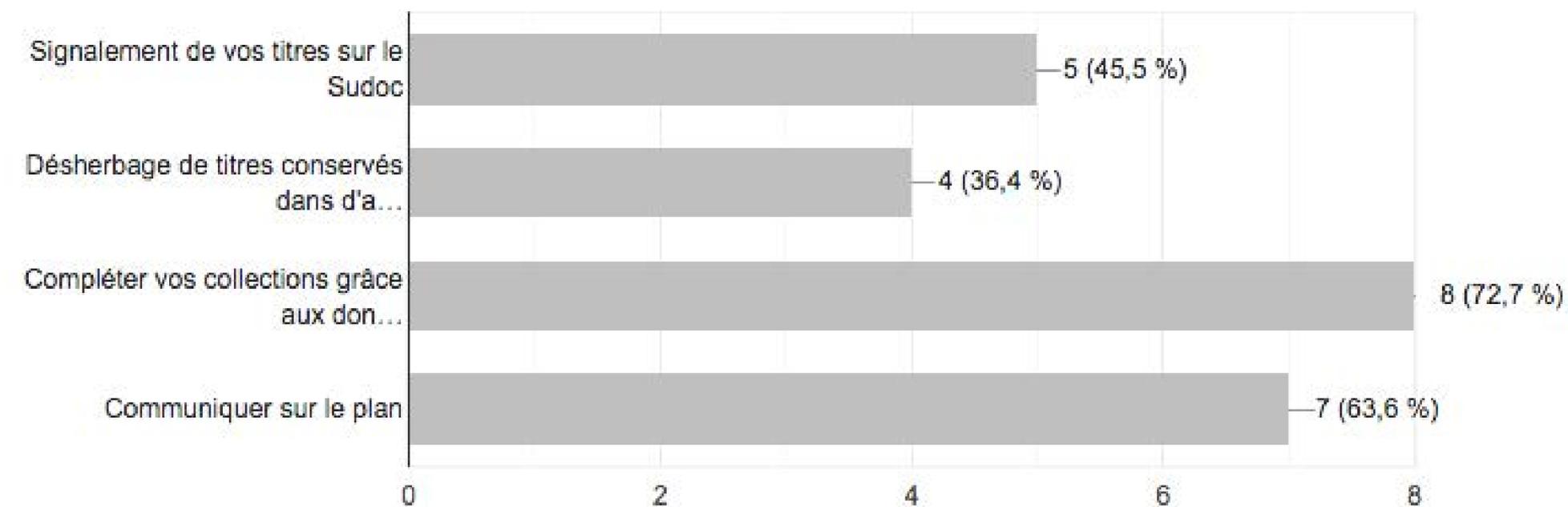


- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Je ne connais pas l'outil

VI. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PLAN

Quels sont vos projets pour le plan en 2019 ?

11 réponses



ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ET DE PROBLÉMATIQUES

Comment choisir un titre à intégrer au plan ?

Est-il toujours possible de s'engager sur une conservation pérenne ?

Pourquoi si peu de désherbage en l'état actuel du plan ?

Comment assurer de bonnes conditions de conservation des périodiques conservés ?

Quels sont vos besoins en terme de formation ?

Questions diverses



Rejoignez-nous !

Contacts

Coordination du plan

Sophie Goron : sophie.goron@univ-nantes.fr

Christiane Montis : christiane.montis@univ-nantes.fr

Emilie Chevalme : emilie.chevalme@mobilis-paysdelaloire.fr

Membres du COPIL

Virginie Huvelle : virginie.huvelle@univ-nantes.fr

Claire Gallard : claire.gallard@nantesmetropole.fr

Danielle Laouenan : danielle.laouenan@nantes.archi.fr

France Gautier : france.gautier@ville-angers.fr

